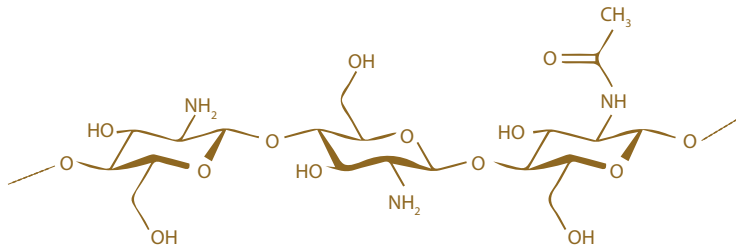


# OENOBrett<sup>®</sup> ORG

100% chitosane d'origine fongique, pour lutter contre les levures *Brettanomyces*.

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe, dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie. Conforme au Règlement CE n° 606/2009.



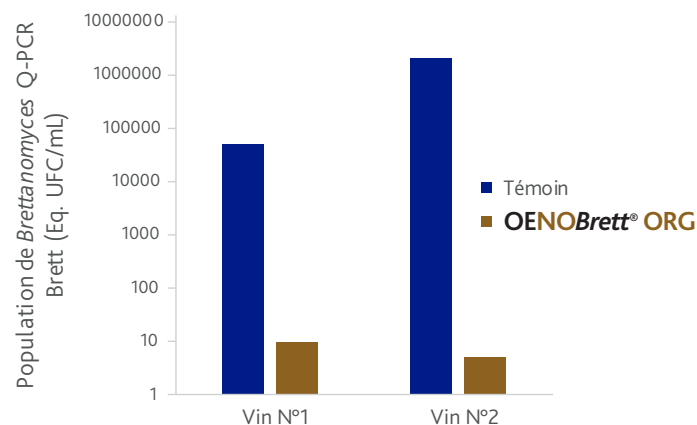
Le chitosane est un polysaccharide naturel extrait du champignon *Aspergillus niger*. Son efficacité contre les levures d'altération est démontrée et reconnue par de nombreuses publications et articles scientifiques.

## SPÉCIFICITÉS ET PROPRIÉTÉS ŒNOLOGIQUES

OENOBRETT<sup>®</sup> ORG est un produit 100% chitosane d'origine fongique (*Aspergillus niger*), non-allergène et non-animal. Permet de lutter efficacement contre les micro-organismes indésirables, principalement *Brettanomyces*.

## RÉSULTATS EXPÉRIMENTAUX

- Essai de traitement avec OENOBRETT<sup>®</sup> ORG sur 2 vins naturellement contaminés par *Brettanomyces bruxellensis*. Traitement à 4 g/hL et analyse par Q-PCR Brett 10 jours après le traitement.



**LAFFORT**

*L'œnologie par nature*

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect ..... poudre fine

Couleur ..... beige clair

## ANALYSES CHIMIQUES ET MICROBIOLOGIQUE

Degré d'acétylation..... 0-30 mol%

Perte à la dessiccation ..... < 10 %

Cendres..... < 3%

Matières solubles..... < 5%

Teneur en glucanes résiduels ..... > 2%

Viscosité en solution 1%..... < 10%

Plomb..... < 1 ppm

Mercuré ..... < 0,1 ppm

Arsenic..... < 1 ppm

Cadmium..... < 1 ppm

Germes totaux/g ..... < 10<sup>3</sup> UFC

Salmonelles/25g..... absence

Coliformes/g ..... < 10<sup>2</sup> UFC

## PROTOCOLE D'UTILISATION

### CONDITIONS ŒNOLOGIQUES

- Le traitement est à mettre en œuvre après les fermentations (FA et FML achevées).
- Veiller à ajuster les vins en SO<sub>2</sub> en accord avec les bonnes pratiques œnologiques.

### MISE EN ŒUVRE

- Délayer dans 10 fois son poids d'eau ou de vin - Utiliser un récipient propre et inerte.
- Introduire la préparation dans le vin, bien homogénéiser (maintenir la température du vin stable et supérieure à 10°C durant le traitement).
- Soutirage possible dès le 8<sup>ème</sup> jour.

### CONSERVATION

- Conserver hors sol dans l'emballage fermé, scellé d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- DLUO : 3 ans.
- Ne pas utiliser un emballage entamé.

### DOSE D'EMPLOI

Dose d'emploi recommandée : 4 à 10 g/hL.

Réglementation UE : Dose maximale légale : 10 g/hL (pour la réduction des populations de micro-organismes indésirables, notamment les *Brettanomyces*).

### CONDITIONNEMENT

Boîtes de 100 g.

Poche de 1 kg.

